

**Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais**  
25, chemin du stade  
69670 VAUGNERAY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 03 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALS

**Délibération n°01/2026**

L'an deux mille vingt-six

Le treize janvier à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 07/01/2026

**Nombre de membres**

**En exercice : 24**

**Présents : 21**

**Votants : 19**

**Présents : AIGLON Olivier, ANCIAN Noël, BERARD Serge, BERGER Marie-Agnès, BIAGGI Olivier, BREUZIN Fabien, BROUILLET Isabelle, CHAVEROT Virginie, CHIRAT Florent, COSTE Marc, FOUILLAND Pierre, GAUQUELIN Françoise, GOUGNE Yves, GRIFFOND Morgan, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MONCOUTIE Lucie, NELIAS Agnès, STARON Catherine, THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean**

**OBJET :**

Election d'un(e)  
secrétaire de séance

**VU** l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose « qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire » ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que cette nomination se fait en principe au scrutin secret par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours ;

Le Président expose ce qui suit :

Au début de chaque séance du comité syndical, il convient d'élire un secrétaire de séance et éventuellement un ou plusieurs auxiliaires.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

**ELIT** Monsieur COSTE Marc secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND

